

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT CINQ MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_032_CC_17
Tarification Ports de Plaisance Ouest 2024

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 mars 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
01/04/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FON'TAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Julius METANIRE procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

AFFAIRE N°2024_032_CC_17 : TARIFICATION PORTS DE PLAISANCE OUEST 2024

Le Président de séance expose :

Pour le port de la Pointe des Galets, une facturation des énergies (eau et électricité) était prévue. Du fait de l'absence d'équipement pouvant mesurer la consommation des usagers, il est demandé de retirer cette facturation de la grille de tarification.

L'aire de carénage étant fortement encombrée par des navires présents sur de longues durée, il est proposé d'augmenter les tarifs journaliers de 50% pour les navires présents depuis plus d'un an pour essayer de libérer de l'espace sur l'aire de carénage :

- Forfait journalier navires de 0 à 10 mètres, au-delà d'un an de stationnement : 12 € TTC
- Forfait journalier navires de 10,01 à 14 mètres, au-delà d'un an de stationnement : 13,50 € TTC
- Forfait journalier navires de plus de 14,01 mètres, au-delà d'un an de stationnement : 16,50 € TTC

Lors de l'hiver austral, le port accueille des navires de petite pêche venant principalement du Sud de La Réunion. Il n'existe pas de tarifs particuliers pour ces navires qui payent le tarif journalier plaisance. Il est proposé de créer un tarif journalier « pêcheur professionnel » suivant la même méthode que celle utilisée pour les plaisanciers :

- Forfait journalier « pêcheurs professionnels » barques 0 à 6 m : 1 € TTC
- Forfait journalier « pêcheurs professionnels » bateaux de 6,01 à 12 m : 2,50 € TTC

De plus, les opérations de manutention « ROULEV » sont facturées aux PPO par le Grand Port Maritime par heure et par mouvement ; il est préconisé d'effectuer la même procédure pour la refacturation aux usagers.

Pour le port de Saint-Gilles-les-Bains, il est proposé de ne pas modifier les tarifs et de transformer les tarifs semaine pour les plaisanciers en tarifs journaliers, comme pour la Pointe des Galets selon la même méthodologie de calcul. Ce tarif journalier représente environ 1/120ème du tarif annuel, c'est-à-dire que 4 mois de facturation du tarif journalier équivalent au tarif annuel.

Pour le port de Saint Leu, lors des conseils communautaires du 18 décembre 2020 et du 29 Novembre 2023, les élus ont actualisé la prévision d'augmentation des tarifs du plan d'eau de Saint-Leu comme suit :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
10,00%	16,50%	25,00%	25,00%	33,00%	50,00%

L'objectif de -50% du tarif appliqué sur le port de la pointe des galets se justifie par la faible protection en cas de forte houle (nécessité de sortir de l'eau la plupart des bateaux lorsque la météo est très dégradée) et par les difficultés d'accès par le chenal.

L'année 2024 sera encore marquée par les travaux de la maintenance de l'exploitation du port, il est donc proposé de ne pas augmenter prochainement la hausse tarifaire :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10,00%	16,50%	25,00%	25,00%	25,00%	33,00%	50,00%

Pour les 3 ports, il est proposé d'harmoniser les indemnités pour occupation sans titre et de les fixer à 4 fois les tarifs des différentes amodiations

L'ensemble de la gamme tarifaire 2024 est présentée ci-dessous en annexe.

A reçu un avis favorable en Conseil d'Exploitation du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER la grille tarifaire 2024 pour les forains et commerces ambulants ;**
- **VALIDER la grille tarifaire 2024 pour le port de la Pointe des Galets ;**
- **VALIDER la grille tarifaire 2024 pour le port de Saint Leu ;**
- **VALIDER la grille tarifaire 2024 pour le port de Saint-Gilles-les-bains.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

OUTILLAGES - MANUTENTIONS

Élévateur à bateau "ROULEV"

Manutention de navires

Levage sur sangle : Forfait de base
 Mise à l'eau: Forfait de base
 Mise à sec: Forfait de base
 Mâtage et démâtage : 50% du Forfait de base
 Remise de 30% au professionnels
 Navires de plus de 9m: une montée/descente comprise par an pour les titulaire d'AOT de la Pointe des Galets

Montants de Forfait de base (facturation à l'heure) :

Désignation	Base	PU TTC 2024
Navires de 0 à 10 tonnes	1	187,00
Navires de 10,01 à 11 tonnes	1	200,00
Navires de 11,01 à 12 tonnes	1	214,00
Navires de 12,01 à 13 tonnes	1	228,00
Navires de 13,01 à 14 tonnes	1	244,00
Navires de 14,01 à 15 tonnes	1	261,00
Navires de 15,01 à 16 tonnes	1	279,00
Navires de 16,01 à 17 tonnes	1	299,00
Navires de 17,01 à 18 tonnes	1	319,00
Navires de 18,01 à 19 tonnes	1	341,00
Navires de 19,01 à 20 tonnes	1	365,00
Navires de 20,01 à 25 tonnes	1	391,00
Navires supérieurs à 25 tonnes	1	418,00

STATIONNEMENT EN TERRE-PLEIN DE CARENAGE

Stationnement d'une durée inférieure à 1 an

Application d'une franchise de 10 jours

Désignation	Base (jours)	PU TTC 2024
Navires de 0 à 10 mètres	1	8,00
Navires de 10,01 à 14 mètres	1	9,00
Navires supérieurs à 14 mètres	1	11,00

LAVERIE, BADGES OU CLES

Tarifs Laverie
 Jeton de lavage 7,50 € TTC
 Jeton de séchage 4,50 € TTC

Badge

Le premier gratuit
 Suivants et remplacement : 30,00 € TTC

Clés

La première gratuite
 Suivants et remplacement : 7,00 € TTC
 Clé accès ponton 30,00 € TTC
 Clé accès laverie

PLAN D'EAU & PLAISANCE

Bâteaux de plaisance

Tarifs stationnement pontons : Barques

(navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)

Base	Jour (passage)	Forfait annuel
Unité	1	1
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC	674,00
Barques de 5,01 m à 6 mètres (hors tout)	7,00	830,00

Tarifs stationnement pontons : Autres bateaux

Base	Jour (passage)	Forfait annuel
Unité	1	1
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC	847,00
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout	12,00	1 379,00
Bâteaux de 6,01 à 7 mètres hors tout	16,00	1 888,00
Bâteaux de 7,01 à 8 mètres hors tout	17,00	1 989,00
Bâteaux de 8,01 à 9 mètres hors tout	20,00	2 488,00
Bâteaux de 9,01 à 10 mètres hors tout	21,00	2 559,00
Bâteaux de 10,01 à 11 mètres hors tout	25,00	3 037,00
Bâteaux de 11,01 à 12 mètres hors tout	25,50	3 105,00
Bâteaux de 12,01 à 13 mètres hors tout	26,00	3 203,00
Bâteaux de 13,01 à 14 mètres hors tout	28,00	3 349,00
Bâteaux de 14,01 à 15 mètres hors tout	29,00	3 526,00
Bâteaux de 15,01 à 16 mètres hors tout	30,00	3 661,00
Bâteaux de plus de 16 mètres hors tout :		
supplément par mètre > 16 m	2,00	223,00

Tarifs stationnements annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Tarif stationnement bord à quai

80 % des tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Tarif multicoques

1,5 fois les tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Navires de passage

Franchise de stationnement les deux premiers jours

Résidents

15 % de majoration des tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Bâteaux de pêche professionnelle

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : Barques
 Forfait annuel barques 0 à 6 m : 116,00 € TTC 2024

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : autres bateaux
 Forfait annuel bateaux de 6,01 à 12 m : 290,00 € TTC 2024

Bâteaux de tourisme avec rôle, et de pêche au gros

Tarifs stationnement pontons
 70 % des tarifs de stationnement bateaux de plaisance

GESTION DOMANIALE

Redevance domaniale

Occupations du domaine public portuaire

Désignation	Base	Unité	PU € TTC
Terrain non revêtu	1	m ² /an	3,00
Terrain-plein revêtu	1	m ² /an	7,00
Magasin	1	m ² /an	34,00
Bureau	1	m ² /an	147,00
Box	1	m ² /an	104,00
Professionnels pêche Barques	1	m ² /an	19,50
Professionnels pêche Vedettes	1	m ² /an	57,00
Autres	1	m ² /an	76,50
Nouveaux Box	1	m ² /an	124,00
Professionnels pêche Barques	1	m ² /an	28,50
Professionnels pêche Vedettes	1	m ² /an	58,00
Autres	1	m ² /an	60,00
Bâtiment Forban	1	m ² /an	54,00

Indemnité pour occupation sans titre

4 fois les tarifs redevance domaniale ci-dessus

TAXE DE SEJOUR POUR NAVIRES DE PASSAGE

Tarif journalier

Adultes 0,20 € TTC par adulte et par nuité
 Mineurs 0,00 (gratuit)

Régie des Ports de Plaisance du TCO
 Capitalierie du Port
 1, rue Berthier 97420 LE PORT
 0262 32 31 92

STATIONNEMENT EN TERRE-PLEIN DE CARÉNAGE

VOIR NOTAS		Client	
Amodiataire (avec anneau) du Port de Saint Gilles: 1 semaine gratuite		Extérieur du port de St Gilles	
	Semaine suivante	Semaine suivante	Mois
Navire de 0 à 6m	5,16 €	15,49 €	69,73 €
Navire de 6,01 à 10m	10,54 €	31,61 €	142,21 €

NOTAS:
 1 - Au-delà de 6 mois de stationnement, le tarif "terre-plein de carénage" est augmenté de 50 %
 2 - Au-delà de 12 mois de stationnement, le tarif "terre-plein de carénage" est augmenté de 100 %

CALE DE MISE A L'EAU ET BADGET D'ACCES

Utilisation cale de mise à l'eau fond de port pour client extérieur (gratuit pour amodiataires)
 Tarif annuel : 256,00 € TTC (prorata mensuel si arrivée en cours d'année)

Utilisation cale de mise à l'eau avant-port pour jet-ski client extérieur (gratuit pour amodiataires)
 Tarif annuel : 186,00 € TTC (prorata mensuel si arrivée en cours d'année)

Badge d'accès terre-plein et plan d'eau (1 badge par contrat AOT)
 18€ TTC

Tarif multicoques
 1,5 fois les tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.

Indemnité pour occupation sans titre
 4 fois les tarifs rédevance

PLAN D'EAU & PLAISANCE

Bâteaux de plaisance

Tarifs stationnement pontons : Barques
 (navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)

Base	Journalier (passage)	Forfait annuel
Unité	1	1
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC 4,50	518,79
Barques de 5,01 m à 6 mètres (hors tout)	5,50	649,83

Tarifs stationnement pontons : Autres bateaux sauf multicoques

Base	Journalier (passage)	Forfait annuel
Unité	1	1
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout	€ TTC 5,50	661,33
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout	9,10	1 102,31
Bâteaux de 6,01 à 8 mètres hors tout	13,70	1 542,43
Bâteaux de 8,01 à 10 mètres hors tout	16,30	1 984,26
Bâteaux de 10,01 à 12 mètres hors tout	19,90	2 425,83
Bâteaux de 12,01 à 14 mètres hors tout	21,70	2 646,40
Bâteaux de 14,01 à 15 mètres hors tout	22,70	2 756,99
Bâteaux de 15,01 à 16 mètres hors tout	23,70	2 867,58
* au-delà, parm supplémentaire	1,00	A ajouter
		110,59

Tarifs stationnements annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.

Bâteaux de pêche professionnelle et pêche au gros

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : Barques

BASE	Pêche au gros	Pêche Professionnelle
Forfait annuel barques 0 à 5 m :	363,02	92,68
Forfait annuel barques 5,01 à 6 m :	454,88	92,68
Tarifs stationnement sur pontons ou quai : autres sauf multicoques		
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout	462,93	92,68
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout	771,61	92,68
Bâteaux de 6,01 à 8 mètres hors tout	1 079,69	235,93
Bâteaux de 8,01 à 10 mètres hors tout	1 388,99	235,93
Bâteaux de 10,01 à 12 mètres hors tout	1 697,68	235,93
Bâteaux de 12,01 à 14 mètres hors tout	1 852,49	
Bâteaux de 14,01 à 15 mètres hors tout	1 929,87	
Bâteaux de 15,01 à 16 mètres hors tout	2 007,29	
* au-delà, parm supplémentaire	A ajouter	
	76,64	

* Se rapportant uniquement à la formule de la redevance pour es multicoques (bases Circulaire n°14-76110 du 13 août 1976)

GESTION DOMANIALE

Redevance domaniale

Occupations du domaine public portuaire

Désignation	Base	Unité	PU € TTC
Box pecheur	1	m ² /an	96,95

Déchets Industriels Spéciaux (DIS) :
 9,00 € TTC par semaine et par navire stationné sur le terre-plein de carénage (40,00 € TTC par mois)

Redevances commerciales annuelles sur le plan d'eau (minimum de perception par navire sans AOT local commercial)

Bâteaux de 0 à 5 mètre hors tout	516,00€ TTC
Bâteaux de 6 à 8 mètre hors tout	904,00€ TTC
Bâteaux de 8,01m et plus	1 162,00€ TTC

Régie des Ports de Plaisance du TCO
 Capitainerie du Port
 1, rue Berthier 97420 LE PORT
 0262 32 31 92



TARIFS REDEVANCES 2024

Port de Plaisance de Saint-Leu

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 974-249740101-20240327-2024_032_OC_17-DE

IMPORTANT : LE DETAIL DE CE DOCUMENT DE SYNTHESE TARIFAIRE EST CONSULTABLE A L'ACCUEIL DE LA CAPITAINERIE

PLAN D'EAU & PLAISANCE

Bâteaux de plaisance		Tarifs stationnement pontons : Barques	
<small>(navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)</small>			
Base	Forfait annuel	mensualités	
Unité	1	€ TTC	12
Barques de 0 à 5 mètres hors tout	168,50		14,04
Barques de 5 à 6 mètres hors tout	207,50		17,29

Tarifs stationnement pontons : Autres bateaux		mensualités	
Base	Forfait annuel	€ TTC	
Unité	1	€ TTC	12
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout	211,75	17,65	
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout	344,75	28,73	
Bâteaux de 6,01 à 7 mètres hors tout	472,00	39,33	
Bâteaux de 7,01 à 8 mètres hors tout	497,25	41,44	
Bâteaux de 8,01 à 9 mètres hors tout	622,00	51,83	
Bâteaux de 9,01 à 10 mètres hors tout	639,75	53,31	

Tarif multicoques	
1,5 fois les tarifs de stationnement sur pontons ci-dessus.	

Bâteaux de pêche professionnelle	
Tarifs stationnement sur pontons ou quai : Barques	
<small>(navire non équipé de cabine, de longueur inférieure à 6 m et de largeur ≤ 2 m)</small>	
Forfait annuel barques 0 à 6 m :	29,00 € TTC par an

Tarifs stationnement sur pontons ou quai : autres bateaux	
Forfait annuel bateaux de 6,01 à 10 m :	72,50 € TTC par an

Bâteaux de tourisme avec rôle, et de pêche au gros	
Tarifs stationnement pontons	
70 % des tarifs de stationnement bateaux de plaisance	

Bâteaux de tourisme avec rôle, et de pêche au gros		STATIONNEMENT	
Base	Unité	€ TTC	
Tarifs stationnement pontons : Non titulaire d'une AOT			
Base	Jour		
Unité	1		
Bâteaux de 0 à 5 mètres hors tout		7,00	
Bâteaux de 5,01 à 6 mètres hors tout		12,00	
Bâteaux de 6,01 à 7 mètres hors tout		16,00	
Bâteaux de 7,01 à 8 mètres hors tout		17,00	
Bâteaux de 8,01 à 9 mètres hors tout		20,00	
Bâteaux de 9,01 à 10 mètres hors tout		21,00	

Indemnité pour occupation sans titre
 4 fois les tarifs redvance

STATIONNEMENT EN TERRE-PLEIN DE CARENAGE

Stationnement d'une durée inférieure à 1 an		Application d'une franchise de 10 jours	
Désignation	Base (jours)	Base	PU TTC 2018
Navires de 0 à 10 mètres	1		2,00

Stationnement d'une durée supérieure à 1 an		Application d'une franchise de 10 jours	
Désignation	Base (jours)	Base	PU TTC 2018
Navires de 0 à 10 mètres	1		2,00

Accès cale de mise à l'eau		Application d'une franchise de 10 jours	
Désignation	Base (année)	Base	PU TTC 2018
Navires	1		80,05

Tous les tarifs stationnements annuels sont applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de

TARIFS 2024 FORAINS ET COMMERCE AMBULANTS

La grille de tarification proposée est la suivante pour les 3 ports:

Forfait emplacement de 12m² à 30m² : 50€ la journée

Forfait emplacement de 8 à 12m² : 40€ la journée

Forfait emplacement de moins de 8m² : 30€ la journée

Au-delà de 30m² : forfait emplacement de 12 à 30m² la journée plus forfait correspondant aux m² complémentaires de la journée